

Enbata

Interview d'Arnaud Portier,
directeur de l'EPFL

HEBDOMADAIRE
POLITIQUE BASQUE
15 novembre 2007
N° 2003
1,22 €

Maîtrise foncière l'urgence

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



Maîtrise foncière : l'urgence

La question du logement et de l'aménagement foncier revient de façon récurrente sur le devant de la scène ces derniers temps. Le sujet, sensible s'il en est, était à l'ordre du jour du Biltzar des maires, l'autre samedi encore, à Hélette. Mais le décalage entre la volonté réaffirmée par les élus de prendre des initiatives en la matière et la réalité des politiques menées dans les communes saute aux yeux.

Il suffit de parcourir Iparralde pour se rendre compte que l'aménagement de zones pavillonnaires ne faiblit pas et que les maisons sortent de terre de part et d'autre du moindre chemin rural, aussi éloigné du centre bourg fut-il. PLU ou pas, carte communale ou pas, le mitage du territoire continue sans répit, la déprise agricole s'accroît, bref le gaspillage foncier s'accélère.

On accuse l'appétit de nos concitoyens pour la maison individuelle, la pression de plus en plus forte de promoteurs à la recherche de gains rapides dans un territoire où la demande, en partie exogène, excède largement l'offre. Mais le manque de fermeté, pour ne pas dire le laxisme, des municipalités, l'appât de l'augmentation des recettes fiscales grâce à la taxe d'habitation, ne sont pas non plus étrangers au laisser faire ambiant.

Pourtant, au dire des experts de plus en plus unanimes sur le sujet, la raréfaction du pétrole en raison de l'épuisement des réserves et de la croissance exponentielle de la demande asiatique, conduira forcément à des révisions déchirantes de nos modes de consommation et de l'organisation même de notre façon de vivre. L'échéance n'est plus fixée à la fin du siècle, mais à deux ou trois décennies. Autant dire demain.

La facilité de déplacement que procure la voiture individuelle a favorisé, depuis quarante ans, l'habitat dispersé et l'éloignement de plus en plus grand entre le lieu de travail et le lieu de vie. Il n'est que de voir le nombre de gens vivant à l'intérieur, jusqu'à Garazi ou Amikuze, qui travaillent sur le BAB. Comment, avec un habitat si dispersé, dans un contexte où les salariés ne pourront plus faire face à la cherté des carburants, organisera-t-on le transport collectif, seule alternative au déplacement individuel en voiture? Comment les collectivités pourront-elles faire

face aux charges considérablement accrues du ramassage scolaire, de la collecte des déchets, du maintien à domicile des personnes âgées et bien d'autres services d'utilité publique? Pour l'heure, ces questions ne semblent effleurer ni les citoyens ni les élus. Le réveil risque d'être douloureux.

C'est dire s'il faut mettre un terme à la vision politique à courte vue de l'aménagement actuel du territoire. Pour préparer un avenir proche qui s'annonce difficile il faut dès à présent passer de la parole aux actes. Cela exige du courage politique de la part des élus. Mettre fin à la dispersion de l'habitat, densifier centres villes et centres bourgs, ne plus autoriser l'urbanisation que sur les axes où l'organisation du transport collectif sera possible, privilégier fortement l'habitat collectif moins gourmand en espace, introduire des normes d'habitabilité (superficie, exposition, terrasses) des appartements qui les rendent attractifs et agréables à vivre, construire des ensembles à haute performance écologique, voilà des défis auxquels il faut faire face dès aujourd'hui.

L'Etablissement public foncier local, né il y a deux ans, peut être l'un des outils de maîtrise publique de l'aménagement foncier en Iparralde. Sa mise en place doit beaucoup au remarquable travail de diagnostic et de propositions mené à partir de 2000 par les militants d'AB. La plupart des responsables politiques locaux n'y ont adhéré que du bout des lèvres, y voyant une contrainte supplémentaire ou une atteinte à leur sacro-sainte liberté d'action, plutôt qu'un instrument nécessaire à une politique publique d'aménagement concerté du territoire.

Et pourtant, il faudra bien que les collectivités fassent preuve d'une véritable volonté de doter l'EPFL de moyens financiers à la hauteur des enjeux. L'entretien avec le directeur de l'établissement qu'Enbata publie dans ce numéro laisse entrevoir tout le parti qu'Iparralde pourrait tirer de cet instrument pour, enfin, lancer une politique publique d'aménagement digne de ce nom. La pugnacité d'un directeur convaincu du bien-fondé de sa mission n'y suffira pas. Il appartient aux élus locaux de passer du stade des aimables considérations dont ils sont coutumiers à des initiatives fortes pour mettre en œuvre une politique foncière dont l'urgence est chaque jour plus évidente.

Tratu txarrak Euskal Herrian ere...

BAI hego, bai iparraldean, zoritxarrez tratu txarrak baditugula behar dugu aitortu! Tratu txar bakar bat baizik ez balitz ere, bat sobera laiteke. Gizonak beren indarrak baliatzen dira, bereziki alkoola edan ondoan, joka eta zanpaka emazteak erabiltzen dituztelarik. Euskaraz ala bertze mintzairetan ba ote da hitzik abrekeria horren salatze on denik? Egia erran, bortizkeria-giro batean bizi girela nork uka dezake? Aspaldiko urtetan adibidez, zonbat eta zonbat «polar» delako polizi-filma horietarik ez daukute telebixta-leihotik sakatzen, gehienetan iduri baitu poliza-gizonak direla bakarrik elurra bezain xuri eta garbiak, gaixtaginak aldiz ikatza bezain zikinak! Betiko ixtorioa: George Bush-ek zion bezala, New-Yorkeko bi dorre famatu hek zartarazi zituztelarik, «*mundu huntan bi ardatz baizik ez dira: onaren ardatza eta gazkiarena*» Manikeismo hutsa, gizon zentzudun batek onhart ez dezakeena. Sebastian Lizaso, Ben Ladenen papela egiten zuen pertsulariak, lerro bakar batez ederki erran zuen: (Zuk George Bush) «*bihotza beltzegi duzu Etxe-Zurirako*» Aldiz Ipar-Amerikar «*arrantak*» zoin erabil-errexak diren! Zoin itsutuak! Español, Frantses

eta Euskaldun asko bezalatsu! ...

Parentesi luze horren ondotik, goazen berritz gure harira: Tratu txarrak Euskal Herrian ere. Aipa ditzagun lehenik zenbaki adiarazgarriak. 2006-garren urtean, egunero zortzi emaztek tratu txarrak salatu dituzte Araban, Bizkaian eta Gipuzkoan. Nafarroko eta Iparraldekoak ez dira kondatuak izan: pentsa errexa da Nafartar eta Iparraldetar gizonak ez direla tratu txar horietan txarrenak... «*vascongadas*» deitu hiru probintzi horietan, 3.700 salaketa izan dira emazteen ganik. Nafarroako probintzia eta Iparraldeko hiru probintziak gainerat ezarritik, erran dezakegu badirela, gaur egun, gutxienez, bostpasei mila tratu txar salaketa Euskal Herrian ere. Asko dela dugun erran. Eta oraino, joak izan diren emazte zonbat mila ote dira, ixilik daudenak, mintzatzeko beldurrez! Jakinik, pondu minbera horren poliza-gizoneri aipatzera zoin nekez diren ausartatzen emazteak, ez ote dugu erraiten ahal, badirela, gaur egun, Euskal-Herri osoan, zortzi-hamar bat mila emazte, tratu txarrak jasaiten dituztenak...

(Suite dernière page) 



L'Ecosse en route vers l'indépendance ?

... que le prince Harry et un de ses copains de la haute aient été entendus par la police anglaise, suspectés d'avoir abattu deux busards, rapaces rares et protégés, dans la réserve naturelle de Dersingham joutant la propriété royale de Sandringham. Les 10.000 hectares du domaine ne suffisent sans doute pas à ces princes de la gâchette. On savait que son père Charles n'était pas un aigle, mais le fils, lui, est carrément une buse.

... et réjouit des efforts faits par la Flandre pour récupérer les communes flamandes injustement rattachées à la région Bruxelles-Hal-Vilvorde lors de la partition linguistique. Décidément le moule belge s'effrite.

... de la prise de position de Le Pen en faveur de sa fille dans la guerre de succession qui fait rage au FN entre les partisans de l'héritière du vieux facio et ses opposants. Chez les Le Pen c'est comme dans la Navale: quand la mer est mauve, faut pas faire chier la Marine!

... des propos lénifiants des autorités sanitaires sur l'impossibilité du virus de la fièvre catarrhale ou maladie de la langue bleue qui frappe les troupeaux en Gipuzkoa et Navarre de franchir la barrière des espèces. Tartaro est rassuré! Après tout, boire le lait des vaches tuberculiques n'a jamais entraîné de tuberculose chez l'homme, pas plus que consommer de la vache folle n'a causé de maladie de Creutzfeldt Jacob chez les humains! Et faire avaler de pareilles salades, ça lave le cerveau?

... pas tant que ça des propos dithyrambiques des représentants du Conseil régional et du Conseil général sur l'action de Laborantza Ganbara et de ses responsables au cours de l'inauguration de Lurrerna 2007. Tartaro sait que tout ça n'est que propos de salon!

... et réjouit des propos du cardinal ezepletar Roger Etchegaray, déclarant à la TV que la question de l'ordination d'hommes mariés «peut se poser, comme cela se passe déjà dans les églises gréco-catholiques». Roger pense qu'une épouse mettrait du pigment dans la vie d'un prêtre...

POUR les plus unionistes des Britanniques, la victoire du SNP (Parti Nationaliste Ecosais) aux élections du Parlement d'Ecosse en mai 2007 a été vécue comme une catastrophe nationale susceptible d'être fatale aux actes d'Union qui avaient scellé la création du Royaume de Grande-Bretagne en 1707. Mais si le nouveau Premier ministre d'Ecosse, M. Alex Salmond, affirme que l'indépendance reste son objectif à long terme, il a pour l'instant évité d'affronter frontalement Londres sur ce thème et la tenue d'un référendum d'autodétermination n'est pas à l'ordre du jour. La



stratégie de M. Salmond semble plutôt être de se servir intelligemment des outils que lui confère l'autonomie actuelle pour faire progresser la part des Ecosais favorables à l'indépendance (actuellement 23%) et pour faire reculer le camp unioniste dans la société anglaise. Sur ce deuxième point, la stratégie de M. Salmond a déjà rencontré un certain succès. Pour en comprendre la teneur, il n'est probablement pas inutile de revenir brièvement sur les deux points autour desquels s'articule depuis de longues années un certain ressentiment anglais à l'égard des Ecosais: la «question Ouest Lothienne» (West Lothian question) et la «formule Barnett». a) La question Ouest Lothienne. Il s'agit d'un problème de gestion du pouvoir au sein de l'Union soulevé en 1977 par Tom Dalyell, député travailliste de la circonscription écossaise de West Lothian et qui peut aujourd'hui se formuler en ces termes: il n'est pas normal que les députés de Westminster provenant de circonscriptions écossaises ne puissent intervenir sur des sujets concernant leurs électeurs mais dont la compétence a été transférée au Parlement d'Ecosse; il n'est pas non plus normal que ces mêmes députés puissent intervenir sur des sujets qui ne concernent pas l'Ecosse alors qu'aucun élu anglais n'a le pouvoir d'intervenir sur les affaires écossaises dont la gestion a été transférée au Parlement autonome.

b) La formule Barnett. Il s'agit d'un mécanisme mis au point par le ministre des Finances britannique Joel Barnett à la fin des années 70 pour répartir les dépenses publiques de l'Union entre ses différentes composantes. En vertu

David Lannes

de ce mécanisme, tout changement des dépenses publiques dans l'une des composantes de l'Union sera répercuté équitablement au sein des autres. En 2003/2004, la dépense publique per capita était de 5.940£ en Angleterre, 7.346£ en Ecosse, 6.901£ au Pays de Galles, et 7.945£ en Irlande du Nord. Ces différences devraient s'atténuer, mais la formule Barnett n'en est pas moins critiquée de toutes parts: les Anglais estiment qu'ils paient trop, et les Ecosais contestent la baisse annoncée...

Une revendication qui gagne en intensité: la création d'un Parlement autonome d'Angleterre

Comme je l'ai dit plus haut, la question Ouest Lothienne et la formule Barnett nourrissent un fort ressentiment anglais à l'égard du fonctionnement actuel de l'Union et en particulier à l'égard des Ecosais. Depuis quelque temps, les Conservateurs britanniques ont fait de ce ressentiment un de leurs chevaux de bataille. Assez paradoxalement (rappelons que leur parti s'appelle toujours Parti Conservateur et Unioniste), les Tories se sont rapprochés d'une revendication qui gagne en intensité: la création d'un Parlement autonome d'Angleterre sur les modèles écossais, gallois et irlandais. Telle que présentée par Sir Rifkind Malcolm, leur position se borne pour l'instant à demander la création d'un Grand Comité pour tous les députés anglais de Westminster, lequel serait seul habilité à voter sur la gestion des affaires anglaises. Mais qu'est-ce qu'une affaire anglaise? On l'a vu, à cause de la formule Barnett, tout changement des dépenses publiques en Angleterre affecte l'enveloppe budgétaire des autres composantes de l'Union. Par ailleurs, cette proposition pourrait conduire à des situations assez cocasses lorsque le chef de gouvernement est écossais (ce qui est le cas actuellement avec Gordon Brown). La position de Sir Malcolm est cependant prise très au sérieux par le camp travailliste, à l'instar du ministre de la Justice Jack Straw pour qui cette «politique du vote anglais pour les lois anglaises aura pour effet de déchirer l'Union». Une perspective qui ne déplaît peut-être finalement pas tant que ça aux Conservateurs pour qui Ecosse rime avec déroute électorale depuis l'ère Thatcher (sur les 59 circonscriptions écossaises, ils n'ont obtenu qu'un seul député aux dernières élections). Si la résurgence de la question Ouest Lothienne résulte de la récente victoire de M. Salmond, la politique de ce dernier ne vient pas vraiment alimenter le débat.

Les électeurs anglais ne bénéficient pas des mesures sociales écossaises

En revanche, sur le problème de la répartition des dépenses publiques (la formule Barnett), M. Salmond attise délibérément les braises en menant une politique sociale-démocrate (et oui, par les temps qui courent...). Le Parlement d'Ecosse a ainsi supprimé les frais d'inscription à l'Université pour les étudiants écossais, renforcé certaines aides sociales et prévoit même la gratuité des ordonnances médicales et des repas scolaires. Cela ne coûte pas plus cher aux contribuables anglais car M. Salmond utilise la même enveloppe budgétaire que ses prédécesseurs travaillistes (et libéraux-démocrates); lesquels auraient donc pu prendre au moins certaines de ces mesures qu'ils qualifient aujourd'hui de populistes. Mais même si la politique de M. Salmond ne leur revient pas plus cher, le sentiment de «payer pour les Ecosais» va en s'amplifiant chez les électeurs anglais qui ne bénéficient pas de telles mesures sociales: en Angleterre, les frais d'inscription à l'Université ont été triplés en 2006 et Gordon Brown vient de supprimer sans contrepartie un impôt sur la succession. Ce ressentiment vient alimenter la polémique sur la question Ouest Lothienne, pour le plus grand bonheur du SNP. Son porte-parole, Peter Wisland, s'amuse: «Je ne sais pas qui a raison, je suis juste content que l'Union soit menacée».

Pour l'instant, la menace reste assez circonscrite, mais le gouvernement britannique devra probablement réagir pour éviter qu'elle ne prenne de l'ampleur. Une première mesure de bon sens serait de supprimer la formule Barnett qui est complètement archaïque et nourrit tous les fantasmes. Et une manière tout à fait raisonnable d'abandonner ce mécanisme de répartition serait d'autoriser les Ecosais à lever eux-mêmes leur impôt et à le dépenser comme bon leur semble. Une telle mesure est somme toute assez consensuelle puisqu'elle garantirait aux Anglais de ne pas «payer pour les Ecosais» et offrirait au SNP «l'indépendance fiscale» qu'ils revendiquent. Bien entendu, cela ne serait pas facile (quid par exemple des revenus du pétrole de la Mer du Nord?) mais à coup sûr plus satisfaisant que la formule Barnett. Tout dépendrait ensuite de la gestion de cette «indépendance fiscale» par les Ecosais. Dans le meilleur des cas, elle les conduirait vers une indépendance réussie qui rappellerait aux travaillistes anglais qu'eux aussi furent naguère sociaux-démocrates (et jadis socialistes, mais la politique-fiction a ses limites!).



L'Etablissement public foncier local : outil d'une

Cette semaine Enbata donne la parole à Arnaud Portier, directeur de l'EPFL. Il nous décrit le fonctionnement

ENBATA: Qu'est-ce qu'un Etablissement public foncier local et quel est son mode de fonctionnement?

Arnaud Portier: Les Etablissements publics fonciers sont de deux ordres: les EPF d'Etat créés à l'initiative du gouvernement qui ont une Assemblée générale et un Conseil d'administration avec des élus régionaux, ce qui entraîne une perte de pouvoir pour les élus locaux. Et des EPF locaux qui sont des structures mises en place à l'initiative des élus locaux et dont l'Assemblée générale et le Conseil d'administration sont composés d'élus locaux. Les choix d'orientation et d'intervention des EPFL relèvent de politiques définies par les élus locaux.

C'est la loi de 1991 qui a mis en œuvre les EPF. Les premiers EPF ont été des EPF d'Etat, en Normandie et PACA. La première création d'EPF local s'est faite par transformation d'un syndicat mixte, le SMAF de Clermont-Ferrand, devenu EPFL. Les suivants se sont mis en place dans les années 2000 en commençant par Grenoble en 2001.

Chaque EPFL a sa vérité. Peuvent adhérer à un EPFL les communes et les communautés de communes, dans la mesure où elles ont les trois compétences suivantes: la compétence ZAC, la compétence SCOT et la compétence PLH. L'adhésion d'une communauté de communes emporte l'adhésion de la totalité des communes membres.

Pour l'EPFL Pays Basque, nous avons l'adhésion de la région Aquitaine et du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Mais l'adhésion du Conseil général n'emporte pas l'adhésion de l'ensemble des communes du département. L'adhésion de ces deux collectivités territoriales est une adhésion partenariale, davantage dans l'esprit d'aide à la mise en place et d'accompagnement de l'Etablissement, que dans une logique d'adhérent qui est celle des communes et des communautés de communes.

Je voudrais souligner une particularité très importante, qui peut même être une difficulté, définie par le code d'urbanisme: même si la communauté de communes est compétente en matière économique, l'EPFL doit obtenir l'agrément de la commune concernée par le projet pour pouvoir intervenir sur son territoire. Cette disposition peut être source de blocage si la commune, bien qu'elle ait délégué la compétence économique à la communauté, est opposée au projet de la communauté des communes.

Aujourd'hui l'EPFL du Pays Basque

couvre un territoire de 52 communes, à l'intérieur duquel 6 communes n'ont pas souhaité adhérer. Trois d'entre elles étaient membres d'une communauté de communes qui n'avait pas les trois compétences requises: la communauté Sud Pays Basque n'avait pas la compétence PLH, elle n'a donc pas pu adhérer en tant que communauté. Les communes ont dû adhérer individuelle-



Arnaud Portier

ment et trois d'entre elles n'ont pas souhaité adhérer au départ. Toutefois l'une de ces trois sollicite aujourd'hui son adhésion. Le deuxième cas est celui de la communauté de communes Errobi, qui n'était pas créée à l'époque et qui s'est constituée fin 2006: les communes de cette communauté ont dû adhérer individuellement et trois communes ont refusé l'adhésion.

L'EPFL est composé d'une Assemblée générale où siègent les représentants de toutes les communes adhérentes, soit par le biais des communautés de communes soit séparément pour les communes isolées, à raison d'un représentant par commune. La région et le Conseil général sont également représentés. Le rôle de l'AG est de voter chaque année le montant de la Taxe spéciale d'équipement (TSE).

L'autre organe est le Conseil d'administration dans lequel chaque intercommunalité a un nombre de représentants proportionnel au nombre d'habitants. Le Conseil régional et le Conseil général y sont aussi représentés. Par contre l'ensemble des communes isolées n'y ont que deux représentants. Les communes isolées auraient une représentation plus forte en étant structurées en communautés de communes. Le conseil d'administration est l'organe décisionnel. Il a un certain nombre de missions essentielles: il choisit le prési-

dent et les vice-présidents qui composent le Bureau, il nomme ou démet le directeur, il vote le budget annuel, il valide l'intervention de l'Etablissement sur chaque opération. Il décide aussi de l'adhésion des nouveaux membres.

Le président de l'EPFL Pays Basque est M. Philippe Juzan, conseiller général de St Jean de Luz, le premier vice-président est M. Jean René Etchegaray, adjoint au maire de Bayonne, le deuxième vice-président est M. Roland Hirigoyen, maire de Mouguerre, le troisième est M. Jean Falagan, maire de Briscous et président de la communauté de communes d'Hasparren.

Le rôle du directeur est un peu particulier par rapport à des structures analogues. C'est le directeur et non le président qui est responsable: il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Ses prérogatives vont au-delà de celles des autres structures publiques, ses responsabilités aussi. Ainsi, dans le cas d'accidents dans les biens bâtis que l'EPFL peut acheter, ma responsabilité est entière. Le directeur recrute et gère le personnel. Pour le moment je suis le seul salarié de l'Etablissement. Le Conseil général dans le cadre de sa participation au financement met une assistante à disposition de l'EPFL.

Enb.: Quel sont précisément les missions d'un Etablissement public foncier local?

A. P.: Les missions d'un EPFL sont définies autour de trois axes d'intervention. Premier axe: la constitution de réserves foncières pour des projets de logements à vocation de mixité sociale, qui est la raison principale de la constitution d'un EPFL. Un deuxième axe: le développement économique. Le troisième axe, appelé de façon simpliste, «autres réserves foncières», qui sont des réserves foncières pour aider les collectivités à réaliser des équipements publics (écoles, crèches, voirie...), en appui d'une politique volontariste de la commune ou de la communauté de faire du logement social et de créer du développement économique. Par exemple, la décision d'agrandir une école doit être liée à la politique de la collectivité de faire du logement social et non simplement au fait que la commune a accueilli beaucoup de logements ou de lotissement privés, générant un afflux de population, auquel cas l'EPFL n'a pas vocation à intervenir sur le projet.

L'EPFL intervient dans la philosophie d'une politique volontariste de développement économique et de logement social. Le conseil d'administration a décidé que 50% de la capacité d'intervention de l'EPFL doit être vouée au

logement. Aujourd'hui, après deux années d'activité, nous sommes à plus de 75% des dossiers et des montants alloués consacrés à cet objet, et entre 20 et 25% alloués au développement économique. Voilà pour la partie acquisition des stocks fonciers pour le compte des collectivités et que nous appelons portage foncier.

Une autre facette de notre activité qui, à mon sens, est aussi importante, et qui doit représenter à ce jour 50% de notre activité: l'ingénierie foncière, c'est-à-dire le conseil aux collectivités, l'accompagnement dans la réflexion et la mise en œuvre de politique et stratégie foncières. Avec un seul objectif: anticiper les modes de développement et d'aménagement, de façon à constituer de la réserve foncière et à mettre en œuvre des modes opératoires et des outils d'urbanisme permettant aux collectivités de s'assurer une maîtrise publique. Mais qui dit maîtrise publique ne veut pas nécessairement dire acquisition.

Enb.: Quel sont les moyens ou les modes d'intervention dont l'EPFL est doté?

A. P.: L'EPFL peut intervenir, au même titre qu'une collectivité publique, sur les trois modes d'acquisition foncière existants: la négociation amiable, le droit de préemption et la procédure d'expropriation. Aujourd'hui l'EPFL intervient à la demande de la commune, lorsqu'elle a un projet. Il peut intervenir également sur une intention de projet. Par exemple, la commune souhaite développer de l'habitat, avec une volonté d'y faire du logement social, sans avoir encore une idée précise du nombre ou de la typologie des logements. Dans ce cas l'EPFL aide la commune à s'assurer la maîtrise foncière par un des trois modes cités précédemment. Il gardera ce bien en réserve pour permettre à la collectivité d'affiner son projet et lui donner le temps d'assurer la couverture financière. Le moment de la réalisation du projet venu, l'EPFL rétrocédera l'acquisition foncière à la commune.

Au moment de la constitution de l'EPFL, le délai prévu de mise en réserve, une fois l'acquisition faite pour le compte de la collectivité, était de quatre ans. L'expérience nous montre que ce délai est insuffisant pour mener à terme certains projets. La loi ne nous contraint pas à un délai de réalisation. Mais il y a une contrainte financière. La vocation de l'EPFL est de faire du stock: il achète et il stocke, mais sa capacité financière n'est malheureusement pas illimitée. J'aimerais bien qu'elle le soit, car cela résoudrait un certain nombre de problèmes, mais elle ne l'est pas. Nos limites financières

Réflexions développées durant la conférence de Gérard Filoche à la Fondation

"Prendre du recul pour analyser les grands mouvements sociaux"



Greba egun bat garraioetan.... 1891an!

En décembre 2005, l'inspecteur du travail, Gérard Filoche, animait une conférence de la Fondation Manu Robles-Arangiz sur le thème : *Décembre 95 : une défaite du libéralisme ? dix ans déjà...*

L'analyse de ces événements et leur mise en perspective a été très riche en enseignements.

Cette semaine, *Alda!* publie quelques réflexions qui ont été développées lors de cette conférence.

Compte tenu des différents avis de grève de ce mois de novembre, et la prochaine entrée en vigueur du nouveau Code du Travail, "à droits très allégés", la conférence d'il y a près de 2 ans reste d'actualité et apporte des éléments pour mieux cerner quelques dossiers "chauds" des semaines à venir.

▼
"Ezkerra poderean delarik,
ez dugu lortzen nahi dugun guzia,
Eskuina poderean delarik,
nahi ez dugun guzia lortzen dugu!"
Gérard Filoche

Ne pas oublier la perspective historique

En guise d'introduction, Gérard Filoche, qui est aussi rédacteur en chef du mensuel *Démocratie & Socialisme* (www.democratie-socialisme.org) depuis 1992 mentionne qu'il ne faut pas voir l'histoire de façon linéaire. En effet cette dernière est formée de cycles. Une période de reculs ou pertes en matière de droits sociaux peut être suivie par une

phase de nouveaux acquis ou gains sociaux. Ainsi, la compréhension d'un événement (grandes grèves de novembre-décembre 95) demande plus de recul et d'analyse que ce qui est pris par un journal souhaitant avoir une photographie immédiate de ce même événement...

Gauche / Droite

Au moment de planter le décor, Gérard Filoche utilise une formule pour différencier la droite et la gauche : "*Avec la Gauche au pouvoir on n'a pas tout ce qu'on veut, avec la Droite au pouvoir, on a tout ce qu'on ne veut pas !*".

A l'époque, c'était l'exemple de Chirac qui a été utilisé. Ce dernier avait fait campagne pour la réduction de la Fracture Sociale et une fois élu s'était consacré à la réduction du déficit.



Gérard Filoche

Membre du Bureau National du Parti Socialiste, Gérard Filoche reconnaît cependant que la direc-

tion de la Gauche n'était pas toujours à la hauteur des attentes de son électorat potentiel. Ainsi, malgré 90% des médias et des élus qui étaient favorables au OUI pour le référendum de 2005... 55% de la population a voté NON (dont 73% des ouvriers et 59% de l'électorat socialiste).

Grandes grèves de fin 95

Les fortes mobilisations de fin 95 avaient été précédées par la première grève européenne des cheminots en juin 1993. De plus, le mouvement social des années qui ont précédé l'élection présidentielle de 95 a trouvé sa répercussion ou traduction politique par un vote en faveur de Lionel Jospin. Ainsi le candidat du Parti Socialiste obtenait 23% des voix et arrivait en première position au premier tour des élections présidentielles de 1995. De la même façon une corrélation entre les mouvements sociaux et les résultats postérieurs de la gauche a été citée. Ainsi un parallèle peut être effectué entre les grandes grèves de novembre-décembre 95 et la victoire de 97, les mobilisations contre la loi Fillon en 2003 ou les 30 millions de jours de grève (une vraie démocratie participative pour la retraite à 60 ans) et la victoire électorale de 2004 (20 régions sur 22 pour la gauche).

Une grève c'est quoi ?

Par définition c'est une cessation volontaire et collective du travail, décidée par les salariés dans un but revendicatif (augmentation de salaire, amélioration des conditions de travail, protestation contre les licenciements, etc.) et entraînant la suppression du salaire pendant cette période. On pourrait rajouter que dans l'Etat français, les grandes grèves sont à l'origine de la plupart des avancées sociales d'avant 68 et sont le moyen utilisé par les syndicats pour préserver les acquis sociaux tels que les conditions de retraite, la sécurité sociale ou le système éducatif public.

Gérard Filoche souligne d'autres aspects des mouvements de grève :

√ Ils permettent de mesurer le rapport de force entre un gouvernement et les mouvements sociaux. C'est une façon de mieux connaître l'activité sociale du monde du travail via les mots d'ordre utilisés, etc.

√ Le nombre de personnes mobilisées et de jours de grèves est publié chaque 30 juin pour l'année antérieure. Les grèves générales et mouvements sociaux les plus importants dans l'hexagone furent ceux de 1968, 1986, 1995 et 2003.

Quelques données sur le salariat...

Lors de la conférence de Filoche nous apprenons les précisions suivantes sur :

√ La *population active* en France : 88% de cette dernière est salariée... et le 1/10 restant dans la catégorie des agriculteurs, indépendants, etc.

√ L'*ensemble des salariés* de l'Etat français :

* Il y en a 22,5 millions dont environ 5,5 millions sont dans le service public et près de 17 millions dans le privé.

* 8/10 des salariés sont en CDI (qui est en droit du travail la forme normale du contrat de travail).

* Le chômeur est un salarié temporairement privé d'emploi.



*"Bizia, osagarria, amodioa
prekarioak dira,
zergatik lanak
lege honetatik ihes egin behar luke?"*
(Laurence Parisot, MEDEF-eko burua)

De plus, dans cette rubrique, deux champs d'action nous étaient présentés :

√ La *défense de l'emploi*, c'est-à-dire de la masse salariale.

√ La *défense du salaire* (préoccupée par la redistribution de la richesse via l'augmentation des salaires).

Enfin, comme 97% des entreprises ont moins de 50 employés, il y a 8 millions d'employés sans force syndicale pour les représenter.

... et sur la Sécurité Sociale

Elle est destinée à assister financièrement ses bénéficiaires qui rencontrent différents événements coûteux de la vie : "*Maladie*" (maternité, paternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles), "*Vieillesse et veuvage*" (retraite) et "*Famille*" (dont handicap, logement,...).

La Sécurité Sociale a été mise en place en 1945 et était gérée à l'époque par les organisations salariales représentant 90%

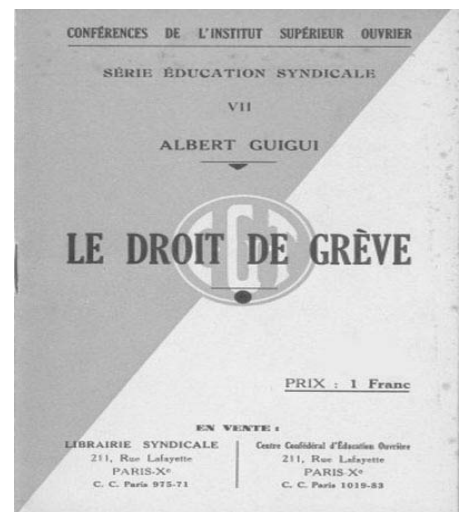
des membres du conseil de direction (contre 10% pour le patronat). En 1967, Pompidou et De Gaulle ont institué le paritarisme (50/50) et de nos jours la Sécu connaît une gestion tripartite avec l'intervention de l'Etat.

La sécurité sociale est financée par les *cotisations* des employeurs et des salariés. Gérard Filoche insiste beaucoup sur le terme de *cotisation*. En effet, aucun texte officiel ne mentionne la notion de "charge" salariale qui devrait plutôt être considérée comme un salaire indirect. A titre d'exemple, un salaire brut est diminué des cotisations et c'est le salaire net qui est remis au salarié. Les cotisations retenues sont versées dans un pot commun dont le but est d'être redistribué à ceux qui en ont le plus besoin. La répartition en fonction des besoins est une forme concrète d'expression de la générosité, de la solidarité et du socialisme.

Dans les fait, il faut considérer les cotisations comme des salaires indirects. Ces cotisations mutualisées sont la force du salariat !

La précarité comme norme ?

"*La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?*" sont les propos de Laurence Parisot, successeur du baron Seillière à la tête du Medef, que nous a aussi rapporté Gérard Filoche. Il profitait pour nous mettre en garde contre la mise à mal du CDI, du droit du licenciement, de la durée légale du travail, du droit de grève, des droits syndicaux, de l'inspection du travail... qu'entraîne la refonte du code du travail qui a débuté en août 2005, dont les ordonnances ont été votées en mars 2007 et la partie réglementaire sera adoptée prochainement.



Une brochure de formation syndicale CGT de 1937. Inscrit dans la Constitution depuis 1946, le droit de grève est autorisé en France depuis 1864.

Umoreaz

Galzagorri

Durangoko Azokan "umorea" gaitzat hartzen da aurten. Marka ona ote?

"Umorea etsipenaren jendetasuna" dela baitzior batek behin, ez garela trenpu hoberenean balirudike.

Klixka sail honetan, umorez jorraztea lema dela, ohartua zara irakurle eta agertzen baita nola gure inguruko komeriarri behatzeak nonbait gogoa sosegatzen duen non ez duelarik soleitzen!

Axular zaharrak gauza berdina zion, nahiz honi umore gutti aurki geniokeen, bere inguruko gauzen aipamenak berak, bere ustez, bide zuzenera itzultzeko premia frogatzen ziolarik.

Txerri kurrinkariaren parabola politenatarik da, baitio nola bekatorosa heriotzaren beldurrez nigarrez dagon, bargoari hurbiltzean hau kurrinkan hasten den bezala.

Pasadizo berdina ote Sarkozyk diolarik "ez duela atzera eginen bere erreformetan" edo Juan Carlos erregetxit agurgarriak "ago isilik" Hugo Chavez botatzen diolarik hainbeste jende plantakoan aintzinean "Aznar faxista bat" bezala honek aurkezten duelarik?

Ttipikerian sartzea litzateke horrelakoen analisisetan sartzea, umore eskas deitoragarria erakusten baitute.

Egia da Euskal Herrian ez dugula gure buruaz irri egitea maite.

Berria egunkarian saiatzen dira marrazkilari on batzu, bainan barneko orrialdeetan baizik eta doi bat guti. Iduri luke ari direla "zertaz irri egin daiteken egun hemen?" galderarekin itzuli mitzulika.

JPB hortan bada piska bat, bainan irria doi bat samina.

Noizko irri zaflak, Pantzo Hirigaraien "gezur flaxak" bezala, siki saka?

Zimiko emaila da umorea, irri karrailekin... eta kontsolagarri!

□

MAIALEN PEBET

La coopération

Pour générer du financement autrement.



Quels sont les facteurs de développement économique d'un territoire ?

Selon la théorie économique néoclassique, la croissance est la conséquence de l'accumulation du capital.

Cette accumulation est générée par les économies des entreprises qui peuvent ainsi investir dans de nouveaux postes de travail et donc produire et vendre plus de biens et services.

Le problème pour les territoires peu développés, c'est qu'ils n'arrivent pas à économiser pour pouvoir ensuite investir dans des activités de production.

L'une des stratégies de base du développement est donc de promouvoir l'épargne.

Cependant, l'augmentation systématique de l'épargne n'est pas souhaitable car à partir d'un certain niveau, elle entraîne la détérioration de la consommation.

D'autre part, la population joue également un rôle important dans la génération de la croissance. Plus la population augmente, plus la demande en produits et services augmente, et plus il y a de main d'œuvre disponible pour les produire. C'est pour cette dernière raison que les politiques de développement économique préconisent l'augmentation de la population active.

Investir dans l'éducation et la formation

Mais si l'épargne n'augmente pas également en même temps, la population active entrante ne pourra pas être embauchée (les entreprises ne constitueraient pas suffisamment d'économies pour pouvoir investir dans de nouveaux emplois). Une fois les possibilités d'augmentation de la population active épuisées, la formation et la qualification jouent un rôle essentiel pour améliorer la productivité du facteur travail. Toute économie qui veut augmenter sa croissance de production doit investir dans l'éducation et la formation pour augmenter la qualification moyenne de la population active.

Nécessité d'apport extérieur

Nous avons vu précédemment que l'une des sources du développement économique

c'est la capacité de pouvoir économiser et dégager du financement pour pouvoir investir par la suite dans des facteurs de productions. Or, les investissements nécessitent souvent un apport extérieur car les fonds propres sont insuffisants. Les entreprises font appel par exemple à des banques pour pouvoir leur prêter des fonds additionnels. Les projets doivent donc générer des bénéfices suffisants pour pouvoir rétribuer les capitaux extérieurs qui ont investi dans le projet. A ces limitations, s'ajoutent les garanties auxquelles sont soumis les entreprises et les porteurs de projets, mais aussi l'augmentation des coûts suivant la somme prêtée.

La coopération : une autre manière de générer du financement

Cependant il existe une autre manière de pouvoir économiser et générer du financement, c'est la coopération. On peut coopérer entre entreprises pour acheter des biens ou services en commun à moindre coût, ou avec des associations (type CLEFE, CLEJ, Bultza, etc.) pour avoir accès à des sources de financements avec des garanties et taux d'intérêts moins excessifs.

Conditions extérieures favorables

N'oublions pas de mentionner le rôle essentiel de l'entrepreneur dans ce développement. Un territoire ne pourra jamais se développer sans des hommes et des femmes qui entreprennent et montent des projets innovateurs. Pour aider les porteurs de projets, il est essentiel d'avoir les conditions extérieures favorables avec des pépinières d'entreprises, des agents de développement local (qui informent l'entrepreneur sur les aides financières et les formations accessibles), les infrastructures adéquates, etc.

Maintien du service public

Enfin, les administrations publiques nationales et locales ont leur rôle à jouer en maintenant des services publics qui garantissent la justice, en dotant les territoires des infrastructures et du capital humain nécessaires et en incitant à l'investissement.

□

SOL, la monétique des échanges solidaires

Développer des échanges qui ont du sens

La monnaie électronique solidaire ("SOL") est un outil de proximité au service du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS^(*)).

Aujourd'hui, la richesse est souvent réduite à l'argent, les indicateurs de richesse ne prennent en compte que ce qui se mesure en valeur monétaire.

Toutes les activités économiques sont comptabilisées de la même manière, qu'elles améliorent la vie ou soient porteuses de destructions écologiques ou humaines.

Au contraire tout ce qui ne donne pas lieu à des échanges en argent est ignoré. L'entraide, la vie associative, le temps passé avec les enfants ou l'attention portée aux anciens sont ignorés... *Ce qui n'a pas de prix n'a plus de valeur !*

La monnaie a été inventée comme outil pour faciliter les échanges. C'est une unité de compte dans un espace de confiance permettant d'aller plus loin que le troc. Mais dès que l'idée que l'on se fait de la richesse repose uniquement sur la valeur monétaire, sur l'argent, la spéculation prend le pas sur la fonction d'échange.

SOL (www.sol-reseau.coop) a été inventé pour donner de la valeur à ce qui donne sens à nos vies, pour développer des échanges qui ont du sens.

(*) Définition de l'Economie Sociale et Solidaire :

L'économie sociale... : correspond à des types d'organisation avec des statuts juridiques précis (coopérative, mutuelle, association, fondation). Ces sociétés ont leur propre éthique attachée aux principes suivants (un statut privé ; la primauté de l'Homme sur le capital ; une finalité explicite au service de la collectivité : intérêt général et utilité sociale ; un processus de décision démocratique : "une personne, une voix" ; un ancrage territorial ou sectoriel ; etc.).

... et solidaire : inclue de nouvelles formes d'activités, dont notamment l'insertion par l'activité économique. L'insertion par l'activité économique (IAE) est un secteur d'activité et une pratique consistant à employer des personnes en situation de grave difficulté sociale dans le but de contribuer à leur réinsertion sociale. L'IAE se fonde sur le principe selon lequel le fait d'occuper un emploi et de travailler est un facteur essentiel de réinsertion sociale. Elle peut constituer un des volets de la réinsertion, avec le retour à un logement autonome, le suivi médical ou psychique, etc.

SOL est une "monnaie sociale" expérimentée en Bretagne, Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais, voulant favoriser les circuits courts et les échanges locaux. Il a comme objectif de contribuer à dynamiser les échanges entre les acteurs locaux, promouvoir les activités basées sur des valeurs écologiques, humaines et sociales, valoriser et consolider les comportements de solidarité et de coopération.

Exemple : Lors d'un achat dans un commerce équitable, le commerçant vous donne 30 SOLs. Libre à vous de dépenser ces SOLs au cinéma associatif, au café-librairie, ou encore au restaurant bio de votre quartier.

Il fonctionne comme une monnaie complémentaire couvrant trois volets d'échange : la coopération entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, l'engagement dans des activités d'entraide et la mise en oeuvre de politiques sociales.

C'est un système permettant de réorienter les échanges vers des consommations utiles socialement et écologiquement, ceci au niveau individuel et au niveau collectif. Il contribue au «vivre ensemble» par la reconnaissance de l'apport de chacun, individu, association ou entreprise de l'économie sociale et solidaire, à la richesse collective.



L'Agenda de la Fondation

CYCLE DE FORMATION :

Sartzeaz geroztik, Manu Robles-Arangiz Fundazioak hitzaldi, formakuntza ikastaldi, etab.-ak berriz hasi ditu.

Ikasturte berri hau datorren uztaila arte antolatua da.

Informatzio gehiago nahi dutenek jada programatuak eta proposatuak diren ikastaldiei buruz, ondorengo helbide elektronikora igortzen ahal dituzte beren galde eta oharrak :

ipar@mrafundazioa.org

Hitzaldi, formakuntza eta ikastaldi guztiak urrik dira.

Cycle Histoire du Pays Basque

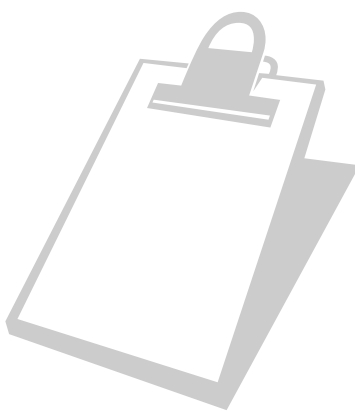
√ De la préhistoire à la fin de la romanisation : vendredi 7 décembre à 19h00

√ Le Royaume de Navarre : samedi 8 décembre à 14h30

√ L'époque moderne : samedi 22 décembre à 10h00

√ L'époque contemporaine : samedi 22 décembre à 14h30

Sessions de deux à trois heures maximum, réservez les dates d'ores et déjà sur votre agenda.



Alda!ren bloga :

www.mrafundazioa-alda.org



MANU
ROBLES-ARANGIZ
INSTITUTUA

Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua

20, Cordeliers karrika

64100 BAIONA

+ 33 (0)5 59 59 33 23

ipar@mrafundazioa.org

www.mrafundazioa.org

Zuzendaria

Fernando Iraeta

Ipar Euskal Herriko arduraduna

Txetx Etcheverry

Alda!ren koordinatzailea

Xabier Harlouchet



La politique publique de l'aménagement foncier

...ent de l'établissement et pose les enjeux d'une nécessaire politique de l'aménagement du territoire en Iparralde

nous obligent à organiser notre stock.

Enb.: La loi autorise-t-elle l'EPFL à mener des projets d'aménagement pour son propre compte?

A. P.: Non, la loi ne donne pas compétence d'aménagement à l'EPFL. Nous ne sommes pas aménageurs. Il constitue du stock foncier. Il le porte pour le compte de la collectivité. Au terme de la durée choisie, 4, 6 ou 8 ans, par la collectivité, nous lui rétrocédons le bien acquis. A son tour, la collectivité peut revendre le terrain à un opérateur. Elle peut aussi nous demander de vendre directement le bien à l'opérateur qu'elle a choisi. Elle s'évite ainsi le portage financier de l'opération.

Le critère de fixation du prix de rétrocession est très clair. Ce qui est acheté 100 aujourd'hui sera rétrocédé à la collectivité 100 dans 4, 6 ou 8 ans. Toutefois la structure doit fonctionner et cela a un coût. Le foncier bâti ou non bâti est rétrocédé au prix d'acquisition à l'euro près. Nous facturons à la collectivité des frais de portage de 3% par an du montant de l'acquisition. C'est cet argent qui nous permet de faire fonctionner l'établissement et d'assurer, gratuitement, notre travail de conseil en ingénierie foncière aux collectivités. Il n'est pas question de demander aux collectivités d'autre participation financière que ces 3% de frais de stockage. L'intérêt de l'action de l'EPFL est de bloquer le prix du terrain à l'instant T et d'assurer ainsi qu'il sera le même 6 ou 8 ans plus tard. Face à la flambée des prix que nous connaissons ici en Pays Basque, c'est un très gros avantage. C'est un atout considérable dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement. Car les collectivités reculent souvent dans leurs projets par crainte de ne pas avoir les moyens de maîtriser le foncier dans les délais qui leur conviendraient. Nombreux sont les cas où des propriétaires sont venus voir le maire en disant: je veux vendre mon terrain, êtes-vous prêt à l'acheter? La commune sent bien que c'est un secteur à enjeu pour l'aménagement de son territoire mais n'a pas les moyens financiers pour procéder à l'acquisition. La commune répond au vendeur qu'elle n'a pas la capacité financière nécessaire et lui demande d'attendre 5 ou 6 ans pour vendre. On comprend que, même sans avoir affaire à un propriétaire spéculateur, s'il est vendeur aujourd'hui, ce n'est pas pour être payé dans 5 ans. C'est là que l'intervention de l'EPFL sera déterminante. Nous disons à la collectivité: vous avez une opportunité, saisissez-la; nous achetons pour vous et vous avez le temps de réfléchir à la mise en œuvre de votre projet.

Un autre cas que nous rencontrons est le suivant: le propriétaire dit à la collectivité: j'ai dix hectares à vendre, je vends les dix ou je ne vends rien. La commune a besoin d'un seul hectare et ne peut pas porter les neuf autres pour rien. Aujourd'hui nous pouvons permettre à la collectivité de mettre en stock ces neuf hectares dont elle n'a pas besoin immédiatement mais qui lui seront peut-être précieux dans les années à venir.

Enb.: Le Pays Basque est saisi d'une frénésie spéculative sans précédent. Avez-vous les moyens d'une politique d'intervention efficace?

A. P.: Concrètement la dotation de démarrage a été effectuée par le Conseil général, à hauteur de 3 millions d'euros. La région devrait apporter aussi 3 millions d'euros. Elle s'est engagée sur le financement de 15% des acquisitions annuelles, avec un plafond d'1 million d'euros par an pendant trois

ans. Nous prévoyons de réaliser 7 millions d'euros d'acquisitions par an sur les trois années 2006, 2007 et 2008. La troisième source de revenu est la TSE, taxe spéciale équipement, fiscalité additionnelle aux taxes foncières, qui a été fixée par l'assemblée générale de l'EPFL à 1 million annuel pour l'ensemble des 46 communes adhérentes, soit 225.000 habitants. Cela fait une contribution de 4€ par habitant. Mais comme la taxe professionnelle couvre la majeure part de cette contribution, la part de chaque contribuable concerné sera de l'ordre de 2€ à 2,5€.

prunt auprès des organismes bancaires. Peu à peu nous allons constituer des fonds propres avec comme objectif de nous autofinancer. On peut même imaginer de pouvoir, à terme, se passer de la fiscalité. Fin 2007, nous aurons vraisemblablement validé 14 millions d'acquisitions, dont 11,5 millions sont déjà votés par le Conseil d'administration. La demande d'intervention augmentera certainement dans les années à venir. Bien sûr certains diront que les sommes ne sont pas à la hauteur des enjeux. Mais il faut souligner que la capacité d'intervention des collectivités est bridée par un certain nombre de contraintes, telle que la protection très forte de la propriété privée. Lorsqu'une collectivité veut s'assurer une certaine maîtrise foncière, les règles sont contraignantes: soit elle obtient la cession de gré à gré, et, dans le contexte actuel, la collectivité est moins bien placée que le promoteur privé qui a des objectifs et des moyens financiers d'un autre

C'est une décision forte, qui ne se traduira pas nécessairement par une maîtrise totale des 40 hectares directement par la commune, mais qui écartera le risque de spéculation. La commune n'achètera pas tout et n'aménagera pas tout, mais elle affirme sa volonté d'une maîtrise publique de l'aménagement du secteur. A mon sens, il est important d'afficher qu'une telle zone sera soumise à une maîtrise publique pour de futurs aménagements.

C'est vrai que le montant alloué par l'EPFL aux acquisitions peut paraître faible, mais nous avons d'autres leviers d'intervention permettant la réalisation de projets publics sans que la collectivité assure nécessairement la maîtrise foncière, par le biais de règlements très précis dans un document d'urbanisme qui imposent, par exemple, une certaine quantité de logements sociaux dans une opération. En dépit de la lourdeur des procédures, de nombreuses communes s'y attachent aujourd'hui.

L'opération de Mouguerre est assez exemplaire de la démarche. La vente d'une propriété de 11 hectares à un promoteur est notifiée à la commune. La commune considère qu'elle est située dans un secteur de développement important pour elle, mais n'a pas les moyens financiers pour l'acquérir aujourd'hui pour une opération qui n'interviendra que dans 6 ou 7 ans. La commune sollicite l'EPFL pour saisir cette opportunité. C'est cela notre mission.

Sur Bayonne, c'est la collaboration avec la SAFER qui a permis d'aboutir à une opération au profit de la collectivité publique. Nous avons également une opération intéressante sur la commune de Came, sur laquelle nous travaillons avec la communauté de communes du pays de Bidache. Nous accompagnons la collectivité sur la maîtrise d'une vingtaine d'hectares pour créer une zone d'activités. Dans ce cas précis, nous assurons le portage foncier pour permettre au propriétaire vendeur d'être payé et assurer ainsi la transaction.

Nos projets à plus longue échéance portent sur des communes de première couronne, voire de l'agglomération, où des procédures telles que des Déclarations d'utilité publique (DUP) seront à mettre en œuvre. Ces projets ont été validés par le conseil d'administration mais portent sur du plus long terme. Mais nous sommes également heureux d'intervenir sur des communes comme Arancou, commune de moins de 100 habitants, où nous acquérons un maison à l'amiable pour un montant de 170 K€ afin que la municipalité puisse y faire un

(Suite page suivante)



Le mitage d'Iparralde par l'habitat dispersé se poursuit

ordre; soit elle préempte et la préemption ne se fait pas à n'importe quelle condition. La collectivité doit avoir des arguments solides et obéir aux règles strictes qui s'imposent en la matière.

Enb.: Quelles sont concrètement les opérations que vous avez menées depuis la création de l'EPFL?

A. P.: Le gros travail que nous essayons de faire avec les communes, qui avancent bien dans ce domaine, est sur les outils à mettre en place sur le territoire pour permettre d'avoir un contrôle, sans forcément passer par une maîtrise foncière. L'opération que nous menons à Anglet sur le secteur de Sutar illustre bien ce travail. La commune d'Anglet a décidé de mettre en ZAD 40 hectares sur ce secteur.



L'Etablissement public foncier local : outil d'une politique publique de l'aménagement foncier



(Suite de la page 10)

centre multi services rural. Nous démontrons ainsi notre volonté de travailler pour des collectivités de toute dimension.

Enb.: *Compte tenu de la gravité de la crise immobilière et foncière ici, et de l'urgente nécessité d'une maîtrise publique du foncier en Pays Basque, pensez-vous que l'EPFL sera un outil suffisant pour remédier à la situation?*

A. P.: Selon les dispositions de la loi, l'EPFL ne peut intervenir qu'à la demande des communes. Compte tenu de la jeunesse de la structure nous sommes dans une démarche de réponse aux demandes des collectivités. Le programme prévisionnel d'investissement (PPI) est de 21 millions d'euros pour trois ans. En raison des élections municipales de 2008 les collectivités n'ont pas souhaité d'évolution de la TSE. Le prochain PPI couvrira cinq ans, 2009-2014.

Ce nouveau PPI s'appuiera sur une étude, une analyse. A cette fin, nous avons entamé le tour de chaque commune, pour définir avec elle, sur chaque territoire, les secteurs sur lesquels la commune peut être amenée à demander l'intervention de l'EPFL. Nous pensons susciter ainsi des projets plus ambitieux que ceux listés sur les documents d'urbanisme. Les élus s'impliquent dans la démarche. Cela

se traduit par l'élaboration de dossiers ZAD qui vont se mettre en place. Nous serons sans doute à l'avenir instigateurs de réflexions qui déboucheront sur des acquisitions sur des secteurs donnés, alors qu'aujourd'hui nous n'agissons qu'en réponse aux demandes des collectivités.

Dans le cadre de la convention que nous avons signée avec la SAFER, nous sommes informés des ventes soumises au droit de préemption de la SAFER. La SAFER est informée par les notaires de toutes les ventes situées dans son champ de droit de préemption, terrains agricoles et, dans certains secteurs, terrains à vocation d'urbanisation. Nous collectons ainsi, au jour le jour, un nombre élevé d'informations. Par ce biais, nous souhaitons être le relais avec les communes en apportant un regard particulier sur tel ou tel secteur d'intérêt. Cette information est indispensable pour favoriser la maîtrise publique des collectivités.

Le dossier de Bayonne est exemplaire de la complémentarité de notre action avec celle de la SAFER. La SAFER négociait l'acquisition d'une propriété agricole située à Bayonne, avec du foncier agricole et du terrain boisé, des serres de maraîchage, un bâtiment avec deux habitations et des annexes à usage agricole. Dans le document d'urbanisme de Bayonne une partie de la propriété, presque deux hectares,

est en 2AU pour une importante urbanisation future. Dans le contexte actuel du marché, la valeur vénale de ce bien n'est pas très élevée mais elle ne permettait pas la réinstallation d'un agriculteur compte tenu de l'ancienneté des bâtis et de leur faible capacité d'adaptation à l'agriculture moderne. La commune était intéressée par une partie du bien pour délocaliser les serres municipales, mais n'était pas prête à financer la totalité de l'achat, en particulier des bâtiments et du foncier annexe. La SAFER n'a pas la possibilité légale de stocker pendant dix ans. Son terme maximum est de cinq ans. Comme le vendeur voulait vendre la totalité, la SAFER ne pouvait pas gérer la totalité de l'opération. L'EPFL est intervenu pour rassurer la commune en faisant un portage foncier. Bayonne aura ainsi le temps de réfléchir sur le projet qu'elle peut mettre en œuvre à l'avenir, tout en s'assurant la maîtrise publique du secteur.

Enb.: *Vous n'êtes pas sans savoir que la mise en place de l'EPFL, réclamée depuis longtemps, doit beaucoup au patient travail sur le logement et le foncier mené par les abertzale, depuis le début de la décennie. Ne fallait-il pas réagir plus tôt?*

A. P.: La pression foncière est très forte sur la frange côtière et se déplace à

présent vers l'intérieur. Il y avait nécessité de réagir. Et je suis heureux de constater la réaction politique forte des communautés de communes: nous avons des contacts avec la Communauté de communes de Garazi, la Soule est également intéressée, ce qui entraînera très certainement une prochaine extension de notre périmètre.

Je dis que ce territoire réagit dix ans plus tôt par rapport à une situation de crise immobilière et foncière que ne l'ont fait d'autres territoires. Je viens de Haute-Savoie. En Haute-Savoie il n'y a plus aucun territoire où quelqu'un avec des revenus modestes ou même moyens peut s'installer chez lui. Il est pratiquement obligé d'émigrer vers les départements voisins de la Savoie ou de l'Ain où les prix commencent à rencherir aussi. Ce contexte local aurait dû conduire à une mobilisation il y a dix ans. Or l'EPFL de Haute-Savoie n'a été mis en place qu'en décembre 2003, deux ans exactement avant le nôtre.

Certes nous sommes ici face à une situation qui est déjà très engagée en termes de coûts du mètre carré bâti ou non bâti sur la côte. Mais nous sommes aujourd'hui en discussion avec des communes comme St Esteben ou Macaye et travaillons sur des stratégies pour assurer une maîtrise publique foncière et anticiper la vague qui arrive depuis la côte et commence à inonder l'intérieur.

American dream

BILBO? Non. Donostia? Non. Gazteiz? Non. Iruña? Non. Baiona? Non. Donibane Garazi? Non. Maule? Non. Mais quelle est donc la capitale dont le maire est euskaldun? Réponse: Boise, capitale de l'Idaho, Etat de l'ouest des USA. Son nom: David Bieter, qui vient d'être reconduit dans ses fonctions de maire pour un second mandat de 4 ans. Elu pour la première fois en 2003 avec

52% des suffrages, le maire démocrate de Boise est cette fois-ci plébiscité par 62% des électeurs contre 34% à son adversaire républicain.

Petit-fils d'émigrés bizkaitar et fils de Pat Bieter, représentant à la chambre des députés de l'Idaho, décédé en même temps que sa femme dans un accident de voiture en 1999, David a appris le basque dans sa jeunesse à l'Euskal Etxe de Boise. C'est d'ailleurs

là qu'il a fêté sa victoire, avec à ses côtés un autre fils d'immigré, également euskaldun, l'ancien secrétaire d'Etat Pete Cenarrusa, membre du parti républicain. Comme en 2003, Cenarrusa avait appelé à voter David Bieter, malgré son appartenance au parti adverse. Ce n'est pas la première fois que ces deux-là font parler d'eux, bien au-delà de la communauté basque de l'Idaho. En mars 2002 ils

avaient fait voter le fameux mémoire de l'Idaho en faveur de l'autodétermination d'Euskal Herria.

Tout cela est possible dans le rêve américain. Dans notre rêve à nous, il n'y a pas de place pour des maires bascophones dans nos grandes villes, encore moins pour des maires bascophones qui font voter des motions pour l'autodétermination de notre pays.

Euskal Herria Bai : élections cantonales

LES jours et les semaines prochaines la coalition EH Bai organise des réunions par canton.

- **Maule:** 16 novembre à 20h30, Centre Multiservice, salle Orhi.
- **Hiriburu:** 16 novembre à 19h, trinquet de Mugerre Elizaberrri.
- **Bidaxune:** 16 novembre à 20h, salle de cinéma de Bardoze.

- **Uztaritze:** 19 novembre à 19h, salle Latsa.
- **Hendaia:** 22 novembre à 20h, Biltoki à Urruña.
- **Baigorri:** 24 novembre à 20h30, Bixentenia.
- **Amikuze:** 30 novembre à 20h30, Maison Service Public, Donapaleu.
- **Angelu:** 30 novembre à 19h, salle Numa à Larreat.

■ **Un attentat grave d'ETA.** ETA ne s'était pas manifesté depuis le 9 octobre, lorsqu'une bombe placée sur un véhicule à Bilbao avait blessé un garde du corps d'un élu socialiste. Elle a renoué, le 11 novembre avec l'action violente, en plaçant un engin explosif au tribunal de Getxo (Bizkaia). On pense que la ertzaintza était visée, car au moment du déamorçage, une autre bombe était découverte dans une poubelle voisine. Il n'y a pas eu de dégâts, mais le lendemain, un ertzain était grièvement

blessé en désactivant un des détonateurs.

■ **Accusés de violence.** Quatre jeunes gens, accusés d'actes de kale borroka, ont été interpellés le 7 novembre à Donostia et emmenés à Madrid. Le 9, le juge de l'Audiencia nacional les a remis en liberté. Le lendemain, une manifestation parcourait les rues de la capitale gipuzkoane, dénonçant le fascisme et la criminalisation des jeunes, et revendiquant l'indépendance.



Le trafic fret de la SNCF au Pays Basque : la grande manipulation

DEPUIS plus de 10 ans une polémique nous oppose à la SNCF puis à RFF. Nous affirmons qu'il passait 10 trains de fret quotidiens par sens d'Hendaye à Bayonne soit 20 les deux sens confondus. La SNCF affirmait 43 (2 sens), chiffre repris par le représentant de l'Équipement régional pendant le débat public. Dans le document de saisine du débat public, RFF annonce 40 trains. Puis en début de débat, à la réunion d'Hendaye, RFF diffuse une plaquette annonçant 22 trains (soit 11 par sens). Aujourd'hui, nos observations directes et des documents tombés en notre pos-

session nous permettent d'affirmer qu'il passe environ 7 trains quotidiens par sens. On comprend aisément ce qui a poussé RFF à ces manipulations. Voulant imposer le choix d'une voie nouvelle, elle s'est employée à accréditer l'idée que les voies existantes sont et seront très occupées (elle agira de même pour les trains de voyageurs en comptabilisant 64 là où il n'en passe réellement que la moitié). Même logique pour le tonnage des

marchandises: il s'agit encore d'imposer l'idée que les voies existantes ne suffiront pas. En 2001, le rapport de l'ingénieur Becker donne à la page 23 les chiffres du fret de l'année 1999 à la frontière: 2,48 MT (Millions de Tonnes) décomposés ainsi: 1,64 MT en trains et 0,84 MT chargées ou déchargées des camions vers le rail. Il nous semble juste ici de compter ces 0,84 MT comme une activité ferroviaire «à la frontière» car ces 0,84 MT traversent le Pays Basque en train.

A l'ouverture du débat public (septembre 2006), les derniers chiffres connus sont ceux de 2003 publiés par le Conseil de développement du Pays Basque le 1^{er} décembre 2005 dans la brochure «Les transports sur le corridor multimodal atlantique». A la page 12 on peut y lire 2 MT pour le rail.

Puis, lors de la réunion du débat public consacrée au fret en septembre 2006 à Biarritz: cacophonie. Un représentant RFF annonce 2 MT en 2004 et dans l'intervention suivante d'un représentant de la SNCF on entend 2,7 MT pour la même année. Une semaine plus tard à Hendaye RFF diffuse une note sur les travaux prévus où on parle des «22 trains de fret qui

ont permis d'écouler environ 2 MT à la frontière en 2004».

Enfin pour emporter le morceau, à la fin du débat, RFF diffuse une brochure SNCF/Observatoire franco-espagnol des transports sur l'évolution du trafic international de marchandises de 2000 à 2004. On annonce ici 2,751 en 2000, 2,498 en 2002 et 2,416 en 2004 (on saute élégamment 2001 et 2003). Les chiffres ont donc miraculeusement augmenté mais insuffisamment pour arriver au niveau

de 1999. On ajoute donc encore, à partir de 2002 les tonnages de la zone de fret de Mouguerre ce qui porte à 2,899 MT en 2002 et 2,946 en 2004. Ouf! On obtient ainsi 7,1% d'augmentation.

Cependant, la zone de fret de Mou-

guerre est située à l'extrême nord du Pays Basque, à 28 km de la frontière sur la rive sud de l'Adour. On peut certes se féliciter que des chargements routiers soient captés par le rail à Mouguerre mais ils ne doivent pas être comptabilisés «à la frontière» car ils ne traversent pas le Pays Basque sur les rails mais en camions (camions d'ailleurs justement comptabilisés en transport routier à la frontière).

avoir compté la zone de fret, on compte maintenant la zone de Bayonne pour gonfler les chiffres «à la frontière». Où s'arrêtera-t-on? Pour être plus précis, signalons aussi que toutes les semaines, à la zone de Mouguerre on reçoit 3 trains



VICTOR PACHON : «Il s'agit d'imposer l'idée que les voies existantes ne suffiront pas».

session nous permettent d'affirmer qu'il passe environ 7 trains quotidiens par sens. On comprend aisément ce qui a poussé RFF à ces manipulations. Voulant imposer le choix d'une voie nouvelle, elle s'est employée à accréditer l'idée que les voies existantes sont et seront très occupées (elle agira de même pour les trains de voyageurs en comptabilisant 64 là où il n'en passe réellement que la moitié). Même logique pour le tonnage des

ont permis d'écouler environ 2 MT à la frontière en 2004».

Vous aimeriez parler et vivre en basque, mais vous avez besoin d'aide pour acquérir cette habitude

■ ALDA vous propose de vivre en basque en famille, un week-end par mois.

Aña et Elena, les animatrices, organiseront des jeux, des chants, des visites, pour parler en euskara entre grands et petits.

Nous vivons la vie de tous les jours,

ensemble, dans un gîte: préparer le repas, faire les courses...

Tout se fera par le jeu, le plaisir, la bonne humeur et dans une ambiance sympa.

Nous vous proposons déjà trois week-end:

● Bidarraï, du 23 au 25 novembre

2007 – Thème: La vie de la ferme.

● Sare, du 14 au 16 décembre

2007 – Thème: La culture basque.

● Saint-Sébastien, du 18 au 20 janvier

2008 – Thème: Les sciences ludiques et la Tamborrada.

Tarif - Adultes : 100 € - Enfants: 85€.

NB: cette année nous pouvons vous proposer ce tarif grâce à une subvention de l'Office public de la langue basque.

Izen ematea:

Ixabel Charriton, téléphone: 06 10 92 65 56. mail: edo aldafuncien-ce@wanadoo.fr



guerre est située à l'extrême nord du Pays Basque, à 28 km de la frontière sur la rive sud de l'Adour. On peut certes se féliciter que des chargements routiers soient captés par le rail à Mouguerre mais ils ne doivent pas être comptabilisés «à la frontière» car ils ne traversent pas le Pays Basque sur les rails mais en camions (camions d'ailleurs justement comptabilisés en transport routier à la frontière).

La valse des chiffres n'est pas encore terminée. Curieusement, en octobre 2007, les chiffres des années 2005 et 2006 ne sont pas encore publiés.

Nous les avons obtenus auprès de l'observatoire franco-espagnol des transports. Les tableaux présentés s'intitulent «Trafic ferré aux passages frontaliers». On y découvre certes les chiffres à la frontière (trains des feroutes): 2,291 en 2003, 2,416 en 2004, 2,389 en 2005 et 2,381 en 2006. A comparer aux 2,48 du rapport Becker de 1999, c'est encore inférieur. Mais on ajoute ce coup-ci «la zone de Bayonne» pour obtenir : 2,750 en 2003, 2,946 en 2004, 3,060 en 2005 et 3,186 en 2006. Après

d'Hendaye pour constituer des trains entiers et inversement dans l'autre sens. Ces trains sont donc comptés deux fois «à la frontière» et à Mouguerre. Mais pourquoi ne constitue-t-on pas ces trains entiers directement à Hendaye? Parce qu'il existe au Pays Basque une rampe avec une pente de 10/1000 et que les locomotives disponibles ne peuvent pas tracter de gros chargements. On trouve d'ailleurs dans les propres études SNCF des observations du type: «avec des locomotives "Astrid" on peut tracter sur ces pentes 1.600 tonnes à 100 km/h». Oui mais ces locomotives sont utilisées dans le Sud-Est, pas chez nous.

Voilà pourquoi nous voulons de vraies locomotives pour tracter 800 tonnes nettes avec des trains de 1.000 m de long comme l'objectif de RFF... dans le Languedoc-Roussillon (avec même un objectif de 940 tonnes). Dans ces conditions, il suffirait de 41 trains de fret quotidiens contre 14 aujourd'hui sur les lignes existantes pour écouler l'objectif réaliste du rapport Becker: 10 MT par an.

Victor Pachon



Manifestation pour l'autonomie le 15 décembre prochain à Bayonne

LE 15 décembre prochain aura lieu à Bayonne une manifestation en faveur d'un statut d'autonomie pour Iparralde. L'appel à cette manifestation est soutenu par des personnalités du monde abertzale de tendances diverses. Il s'inscrit dans un moment politique spécifique, avec en notament en contre fond la prise de fonction du nouveau Président de la République. Malgré son activité trépidante, relevons que Nicolas Sarkozy a trouvé le temps ces derniers mois de faire le tour des «*popotes*» relatives à un certain nombre de problèmes «*identitaires*». Ainsi, nous avons eu droit fin août à un passage éclair par le Pays Basque. Les jours suivant ce passage, il se rendait une première fois en Corse. Quelques semaines plus tard, il serra solennellement la main au leader indépendantiste polynésien Oscar Témaru, pour revenir ensuite en Corse avec la tenue récente d'un conseil des ministres «*décentralisé*», etc. Quelques annonces ont d'ailleurs été réalisées depuis autour de certains dossiers: promesse d'une politique «*ambitieuse*» pour la Corse, élaboration d'une nouvelle loi organique concernant le statut de la Polynésie, organisation avant la fin de l'année d'une réunion des signataires des accords de Nouméa (Kanaki). Même si le contenu de ces annonces est discutable, il apparaît tout au moins qu'un certain nombre de questions «*identitaires*» figurent parmi les thématiques de travail du nouveau gouvernement, et ce, à l'heure où les travaux de la commission Balladur attestent de l'ouverture d'une réflexion sur le fonctionnement de la V^e République. En ce qui concerne le Pays Basque, pas d'annonce pour l'instant, au niveau politique en tous cas. Mais le contexte n'est pas pour autant anodin. En particulier, nous nous situons sur la dernière ligne droite du protocole Pays Basque 2020. Au terme d'une négociation qui, dans le cadre des contrats de plan Etat-région, n'a lieu que tous les 6 ans, nous devrions donc savoir quel est le débouché qu'entend donner l'Etat à une démarche qui,

Xabi Larralde

de son point de vue, a le mérite d'illustrer comment des choses «*peuvent se faire*» en Pays Basque sans que nous disposions d'aucune reconnaissance institutionnelle. Enfin, un tour vraiment exhaustif de la situation doit aussi nous faire prendre en compte des éléments comme la récente razzia policière me-

«La revendication d'une autonomie est complémentaire au travail que réalise en ce moment Batera»

née en Basse-Navarre avec pour volonté évidente de criminaliser le mouvement abertzale. Cette fin d'année 2007 correspond donc à un contexte politique bien particulier, et au vue de l'ensemble des éléments de la situation, il est important que les abertzale restent mobilisés. Cela étant, la manifestation du 15 décembre a pour objectif d'adresser en tant qu'abertzale un message clair au nouvel exécutif parisien en faveur d'une reconnaissance politique du Pays Basque. Malheureusement pour nous, la ministre en charge des collectivités territoriales est aussi ministre de l'Intérieur, et qui plus est, originaire du «*cru*» avec un sentiment antibasque primaire qui n'arrange rien à l'affaire. Pour autant, le dossier basque ne peut avoir pour seul traitement un traitement d'ordre judiciaire et policier. Il existe ici une identité qui relève, pour les abertzale, d'une identité nationale. Cette identité mérite une reconnaissance politique en des termes qui soient garants d'un véritable développement. C'est la raison pour laquelle, en tant qu'abertzale, nous réclamons un cadre institutionnel aux compétences

larges recouvrant des domaines allant de la politique linguistique au développement économique, en passant par les relations dites «*transfrontalières*». Qu'on l'appelle «*autonomie*» ou pas, un tel cadre a toujours été défendu par le mouvement abertzale. La manifestation du 15 décembre est ainsi dans la continuité des dynamiques menées depuis de nombreuses années sur la question institutionnelle. La revendication d'une autonomie est également complémentaire au travail que réalise en ce moment Batera. Car alors que la campagne massive de pétitions en faveur d'une consultation montre que les habitants d'Iparralde veulent pouvoir se prononcer sur un niveau minimum de reconnaissance institutionnelle d'Iparralde, la revendication d'un statut d'autonomie pose la question des modalités «*possibles*» de cette reconnaissance. Or, comme l'a récemment rappelé le forum organisé par le mouvement Autonomia Eraiki, il est important de savoir qu'il y a quand même des évolutions dans les débats institutionnels autour de cette notion «*d'autonomie*». Ainsi, l'Etat français vient lui-même de ratifier cette année la Charte européenne de l'autonomie locale promue par le Conseil de l'Europe. En théorie elle devrait être en vigueur depuis le 1^{er} mai dernier. Cette Charte européenne de l'autonomie locale constitue donc, tout comme la Charte européenne des langues minoritaires au niveau linguistique, un élément de référence incontournable dans le domaine institutionnel. Elle apporte un éclairage nouveau au débat concernant les modalités «*possibles*» de reconnaissance d'Iparralde. Ainsi, le problème n'est pas que la revendication d'autonomie pose la question institutionnelle en des termes inabordables par l'Etat français, mais plutôt que ce dernier —sur ce thème comme sur la question linguistique— en s'arc-boutant sur un centralisme jacobin obsolète contrevient totalement aux critères de la démocratie locale tels qu'ils sont définis par les instances européennes.

Sur votre agenda

Azaroa:

- ✓ **Jeudi 15, 18h, BAIONA** (Centre municipal, place Sainte-Ursule). «*Jeudi le Droit*», soirée sur les thèmes du harcèlement moral avec la participation de M^{re} Jean-Baptiste Etchevery.
- ✓ **Jusqu'au vendredi 16, LARRESORO** (Pont du Diable). Animation sur le métier de charbonnier, pour les écoles.
- ✓ **Vendredi 16, 18h, HAZPARNE** (Médiathèque) et **Samedi 17, 11h, KANBO** (Médiathèque). L'Institut culturel basque invite Gaby Etchebarne à présenter son dernier ouvrage,

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05.59.46.11.16. Fax: 05.59.46.11.09. Abonnement d'un an: 55€. Responsable de la publication: Jakes Abeberry. Dessins: Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, 8 quai Chaho à Bayonne. Commission paritaire n°0312 C 87190.

«*Paroles d'amatxi*», où des grands mères racontent leur Pays Basque.

- ✓ **Samedi 17, 18h, BEHOBIA** (Xaia). L'association Maiazat présentera un ouvrage en basque: «*Sorgin maingauak dabiltz*», écrit par Joseba Aurkenerena, un auteur d'Urrugne.
- ✓ **du Lundi 19 au dimanche 25, HENDAIA** (domaine d'Abbadia). 18^{ème} édition du Festival de marionnettes / 18. Txontxongilo egunak.
- ✓ **Du vendredi 16 au dimanche 18, de 10h à 20h30, BIARRITZ** (Casino municipal). Forum «*De l'Humus à l'Humain*».
- ✓ **Dimanche 18, de 10h à 17h, AINIZA** (Laborantza Ganbara). Séminaire «*Le Paysan et la terre*» avec Pierre Rabhi.
- ✓ **Lundi 19 et mardi 20, BIARRITZ** (Collisée). Différents spectacles avec la compagnie théâtrale Tokia.
- ✓ **Mardi 20, de 9h à 11h, BAIONA** (CCI). Forum «*Transmission d'entreprises réussies*».
- ✓ **Jusqu'au vendredi 23, BAIONA** (Librairie Elkar Megadenda). Exposition de Zoa Bray «*La condition humaine: travail en cours*».

Sommaire

Cahier n°1 Enbata

- L'Établissement public foncier local: outil d'une politique de l'aménagement foncier... 4, 9 et 10
- Le trafic fret de la SNCF au Pays Basque: la grande manipulation... 11
- Cahier n°2 «*Alda!*»... quatre pages de 5 à 8

Tratu txarrak Euskal Herrian ere...

➔ (Suite de la page 2)

Nork ez daki atzerritar frango badela Euskal Herriko lurretan? Naziak bezala, atzerritar horien gain ezarriko ote ditugu, tratu txar salaketa guziak? Ez araz! Mail hortan ez gira menturatzzen zenbaki zehatz batzuen emaitera. Ahatik ez zauku iduritzen euskal gizon horiek, «*aingeru*» batzu direla. Nun zen erbia lo? Gutienik uste den tokian, bildots baten orde, otso bat gerta ditaiké... Otso euskaldun bat! Dena den 2006-garren urtean, bost emazte hil egin ziren Araban, Bizkaian eta Gipuzkoan. Bertzalde, indarkeri kasuak azken urte hauetan ez dira emendatu, baina salaketen kopurua bai. Datorren Azaroaren 25-ean, tratu txarren kontrako igande nazio-artekoa ospatua izango da. Jokin Bildarratz EUDEL-eko lendakariaren arabera, «*Lehen, indarkeria gertakariak, bikote helduetan baizik etzirela gertatzen uste genuen, baina gazteek ere izaten dituzte harremanak eta horietako zenbait indarkeriazkoak dira*» Tratu txarren sailkapenean, Euskal Herria ezpada lehen, ez da ere azken...